

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les associations et structures utilisatrices du bâtiment communal ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les annexes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention, notamment les plannings d'occupation, états des lieux et documents relatifs aux accès aux locaux ;

**DE PRÉCISER** que les conditions particulières d'occupation seront définies dans la convention et ses annexes ;

**DE DIRE** que la convention est conclue à titre précaire et révocable, conformément à ses dispositions ;

**DE CHARGER** Monsieur le Maire de veiller à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026,

Le Maire,  
Kévin ARGENTIN

Secrétaire de séance,  
LADIRAY Jean-François

A blue circular official stamp of the Municipality of Gouffern is visible. It features a central emblem with a castle and the text 'MAIRIE de GOUFFERN' around the perimeter. A large, stylized black ink signature is written over the stamp.A large, stylized black ink signature is written on the page, corresponding to the Secretary of the session.